

Quand l'école est assiégée par le communautarisme

Transgression. Les valeurs républicaines n'ont plus la cote dans certaines écoles. Choses vues et entendues.

PAR NADJET CHERIGUI, OLIVIER PÉROU ET CLÉMENT PÉTREULT

Documents. Extraits des auditions sur l'école conduites à huis clos par la mission parlementaire des députés Eric Diard (LR) et Eric Poulliat (LREM)

Du haut de ses 9 ans, Aurélien ne s'est pas démonté. Scolarisé dans une école élémentaire de Bagnolet, en Seine-Saint-Denis, le petit garçon a expliqué à son camarade de classe que chacun était libre de croire ce qu'il voulait. «Maman m'a emmené voir une exposition sur la création de l'Univers avec le big-bang et les météorites, se souvient Aurélien. J'en ai parlé à mon copain Medhi à la récré, mais il s'est énervé en m'expliquant que tout ça était faux, et que Dieu avait tout créé: la Terre, la nature, moi, lui, sa mère, la mienne et la mère de ma mère, etc. Moi, je crois en la science. Mais il ne voulait pas

m'écouter.» Cette anecdote, ambiance «Guerre des boutons», traduit une réalité troublante: l'irruption du religieux jusque dans la sphère scolaire publique, pourtant censée être laïque. Si ces conversations de cour de récréation s'apparentent plus à des chamailleries qu'à des débats philosophiques sur Dieu et la république, ces échanges s'invitent dans le quotidien de l'Éducation nationale. Un constat partagé par Hayat, que nous avons rencontrée. Cette mère de deux enfants scolarisés à Saint-Denis (93) refuse de composer avec cet état de fait. «Entre les dealers et les religieux, je suis obligée de surveiller mes enfants de très près, explique Hayat. Une des copines de ma fille lui a offert... une burqa rapportée d'Arabie saoudite, ainsi que des livres religieux wahhabites. Quelle idée! Elle n'aurait pas pu lui trouver un truc plus sympa? A la maison, ma fille a commencé à imposer des interdits religieux, à édicter ce qui était haram (illicite) ou pas. J'ai compris qu'elle était sous l'influence de ses camarades. Je n'ai rien lâché. Ça va mieux maintenant.» Mais Hayat ne baisse jamais la garde et relate comment le communautarisme rattrape même le personnel éducatif de certaines écoles: «La dame de la cantine a refusé de servir du porc à mon fils alors qu'il en mange à la maison. Il lui a pourtant expliqué, mais elle ne voulait rien savoir.» Et l'agent de service de rétorquer à l'élève: «Non, j'ai vu ta mère, et elle est forcément musulmane.» «Je suis allée m'expliquer avec cette dame de la cantine, reprend Hayat, elle m'a sermonnée en m'expliquant que j'étais une mauvaise musulmane. J'étais furieuse.»

Des histoires de ce genre, on en ramasse à la pelle. En octobre dernier, une note confidentielle des ser-

UN RÉFÉRENT RADICALISATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

«L'Éducation nationale, c'est 1 million de personnels, 12 millions d'élèves et 20 millions de parents d'élèves. Cela représente au total presque la moitié de la population française, et ça comprend les populations les plus jeunes et donc les plus susceptibles de commettre des attentats. L'Éducation nationale est donc le premier service public en capacité de pouvoir détecter d'éventuels terroristes.»

**DEMANDE DE REMISE EXCEPTIONNELLE
AU TITRE DE LA PRATIQUE D'UN JEUNE CULTUEL**

Afin d'être en mesure de procéder à une réduction des frais de restauration au titre de la pratique d'un jeune cultuel sur le 3^e trimestre 2018-2019, nous souhaiterions savoir si votre enfant effectuera le ramadan. Conformément au règlement intérieur, cette remise exceptionnelle ne pourra pas être appliquée partiellement, elle sera calculée pour la totalité du ramadan (soit du lundi 6 mai à la fin du ramadan) si aucun repas n'est consommé durant cette période.

**Merci de remettre cette feuille au service Intendance au plus tard le
lundi 15 avril 2019.**

A défaut, ces repas ne pourront être déduits du forfait de cantine du 3^e trimestre 2018-2019.

Cordialement
La Gestionnaire

Mon enfant (nom, prénom et classe)
demi-pensionnaire au collège, fera le Ramadan cette année. Il ne déjeunera
donc pas au collège pendant cette période.

Je souhaite que ces repas soient déduits de ma facture de cantine du 3^e
trimestre 2018-2019 (avril-juillet 2019).

J'ai noté que cette remise ne sera pas appliquée si un ou plusieurs repas sont quand
même pris au collège durant cette période.

Cocher la modalité choisie

- Mon enfant est « Mon enfant (...) fera le ramadan cette année.
Il ne déjeunera donc pas au collège pendant cette période. »
- Mon enfant n'est pas au collège pendant cette période. Il restera dans la cour de récréation.

Le

« Je souhaite que ces repas soient déduits de ma facture de cantine
du 3^e trimestre 2018-2019 (avril-juillet 2019). »

Exception. Un formulaire du collège du Fort de Sucey-en-Brie (94) donne la possibilité aux parents de bénéficier d'une « demande de remise exceptionnelle au titre de la pratique d'un jeune cultuel (...) si aucun repas n'est consommé durant cette période de ramadan ».

VICES DE RENSEIGNEMENT pointait du doigt nombre de dérives communautaristes au sein des établissements scolaires. Les typologies d'incidents sont connues : des élèves qui refusent de dessiner des représentations humaines – un interdit religieux dans l'islam rigoriste – ou encore de s'asseoir à côté de leurs camarades de cantine qui ont du porc dans leur assiette.

Dépassés. Le corps enseignant est-il outillé pour faire face à ces situations ? Certains profs reconnaissent être parfois dépassés : « Des faits religieux et communautaires, il y en a tout le temps et tous les jours, mais nous n'avons jamais été formés à régler ce genre de choses », raconte Alice. Professeure de collège à Evry, elle se sent quelquefois dépassée et un peu seule pour gérer ces questions, en dépit de la plateforme mise en place pour aider les enseignants.

Plus embêtant, il arrive que l'administration elle-

même s'enlise dans des situations pour le moins maladroites, comme l'a fait le collège du Fort de Sucey-en-Brie (94) en diffusant un formulaire surprenant à l'attention des parents d'élèves avant le ramadan (voir ci-dessus). Les parents qui attestaient que leur « enfant demi-pensionnaire au collège fera le ramadan cette année » avaient la possibilité de bénéficier d'une « demande de remise exceptionnelle au titre de la pratique d'un jeune cultuel (...) si aucun repas n'est consommé durant cette période ». S'il semble peu probable qu'il s'agisse là d'un cas de prosélytisme ou de fichage de la part de l'administration de l'établissement, cette communication qui tend à banaliser la présence du phénomène cultuel dans l'enceinte de l'établissement semble peu conforme aux principes de laïcité qui prévalent dans les établissements publics. Contacté, l'établissement n'a pas donné suite pour le moment à nos sollicitations. ■■■



Culturel. Dernier jour de cours au centre Tawhid à Saint-Denis (93).

Et le périscolaire devient religieux

Activités culturelles, animations, aide aux devoirs, cours d'arabe dispensés au sein des mosquées... Les religieux, dans certains quartiers, multiplient les offres à travers différentes structures pour occuper ou éduquer les plus jeunes. Une situation dénoncée par Salima, une militante associative féministe basée en Seine-Saint-Denis. Elle souhaite rester anonyme à cause des multiples pressions venant des religieux, mais ne décolère pas. « On voit des offres en tout genre fleurir dans les quartiers, explique la jeune femme. Elles concurrencent directement celles du service public. Certaines associations communautaristes proposent de l'aide aux devoirs. Mais, dans les faits, on bourre le crâne des enfants avec la religion. Des mosquées dispensent, au sein de leurs locaux, des cours d'arabe. Tous les jours, après l'école, les enfants s'y rendent, kamis pour les garçons et voiles pour les filles, parfois très jeunes. Le problème, selon moi, ce n'est pas d'apprendre l'arabe, mais ce qu'on enseigne véritablement aux enfants durant ces cours de langue qui sont, en réalité, l'apprentissage d'un islam rigoriste qui enferme ces enfants dans un schéma communautariste, les menant à l'impasse d'une assignation identitaire. » ■ N. C.

■ ■ ■ Autre témoignage que nous avons pu recueillir, celui de Farida, agent territorial des écoles maternelles, au sujet d'une école maternelle du nord de Paris. Elle raconte encore estomaquée cet épisode avec un enseignant remplaçant : « Dans sa classe, il a séparé les filles des garçons. Les toilettes sont mixtes, mais il interdit aux petites filles de s'y rendre quand des garçons y sont. Mais ils ont 3 ans ! » Zélé, l'enseignant a même empêché ses collègues féminines de s'occuper des garçonnets aux toilettes et s'est laissé aller à quelques conseils : « Il parlait de préceptes coraniques à une collègue très religieuse devant les enfants qui entendaient tout de la conversation. »

Dans les Bouches-du-Rhône, un cas de prosélytisme d'un enseignant de langue et culture d'origine – un contractuel nommé par un consulat ou une ambassade – est remonté jusqu'à la préfecture de police. Un

réfèrent radicalisation a dressé devant les députés le « portrait-robot » des personnels de l'Éducation nationale déjà signalés : « Homme, enseignant de mathématiques, non titulaire ou titulaire remplaçant, il change souvent d'affectation et se conforme le plus possible aux demandes de l'institution pour ne pas faire de vagues. »

Laïcité bousculée. Une fois encore, il ne suffit pas de savoir qu'un individu est radicalisé pour que le risque disparaisse. « Nous avons une difficulté : démontrer la matérialité des faits de radicalisation », explique ce référent académique, qui dit avoir signalé sur l'année passée « dix adultes, dont huit enseignants et deux personnels techniques. (...) La difficulté est que le gros du travail porte sur la laïcité et sur des pratiques éventuellement rigoureuses qui peuvent parfois être prises pour de la radicalisation ». Radicalisation, prosélytisme, communautarisme, laïcité bousculée... Les frontières entre ces différents phénomènes sont bien souvent brouillées, mais une chose est certaine : l'école reste encore le rempart le plus efficace face aux obsessions du repli ■ (Certains prénoms ont été modifiés.)

UN RÉFÉRENT RADICALISATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

« Sur la question des minutes de silence, j'ai connu en 2001 une situation où elle a été refusée par l'ensemble des élèves dans un établissement des quartiers Nord de Marseille. C'était un mouvement de fond, un sentiment d'exclusion des élèves par rapport à la société occidentale, et pas seulement une provocation. Une partie de la population, au sein de ces quartiers, considérait qu'elle n'était pas membre à part entière de la société française. »